

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTONIS, maison joignante, et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, qui continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix des annonces, à partir du 1er septembre, est conforme à celui de la GAZETTE DE LIÈGE.

Mathieu

AVIS.

A partir du premier septembre, la GAZETTE DE LIÈGE, affiches, annonces et avis divers, est réunie au journal MATHIEU LAENSBERGH, par suite de conventions entre les propriétaires. En conséquence, MM. les abonnés à la Gazette de Liège sont prévenus qu'au lieu de cette feuille, ils recevront le Mathieu-Laensbergh jusqu'à l'expiration de leur abonnement, qu'ils peuvent renouveler aux bureaux ci-dessus indiqués.

MM. les Notaires, Avoués, etc., qui ont des comptes ouverts au bureau de la Gazette de Liège, ainsi que toutes autres personnes, pourront les continuer en faisant remettre ou adresser chez M. Latour, imprimeur-libraire rue du Pont-d'Ile, les copies des annonces qu'ils désireront faire insérer dans le Journal Mathieu Laensbergh, et ce, sous les mêmes conditions que celles de ladite Gazette.

Ce changement n'en apporte aucun dans le personnel de la rédaction du journal Mathieu Laensbergh.

EXTÉRIEUR.

AFFAIRES DE GRÈCE.

Zante, le 2 août — Le succès le plus complet vient de couronner toutes les entreprises et opérations à la fois civiles et militaires du gouvernement grec. La faction imprudente qui, depuis plus d'un an, inquiétait la nation et entravait constamment la marche du gouvernement, a été entièrement anéantie. Après avoir épuisé les voies de douceur qu'il a toujours employées, mais qui n'ont servi cette fois qu'à enhardir les factieux, le conseil exécutif a eu recours à la force; et ce gouvernement que ses adversaires s'étaient plu à représenter si faible, parvint, dans l'espace de quelques jours, à arracher à ce parti insensé l'imprenable Acrocorinthe, Tripolitza, et plusieurs autres places avantageuses qu'il occupait. Napoli di Romanie ne tarda pas à lui être remise, comme les premières; et la modération dont il a encore usé après la victoire lui a concilié les adversaires mêmes qu'il venait de terrasser.

Le long retard que les prêteurs anglais avaient mis à effectuer le paiement de l'emprunt contracté à Londres, menaçait un instant la Grèce d'un manque total de fonds nécessaires aux opérations militaires de cette campagne, ce qui exposait la nation à être surprise par l'ennemi sans aucun moyen de défense. Le gouvernement sut encore se créer, dans cette position critique, des ressources extraordinaires, et parvint à armer deux flottes qu'il envoya, l'une sur les parages de Candie, et l'autre vers ceux de l'Asie mineure. La première donna la chasse à la flotille égyptienne, et reprit sur Ismaël-Gibraltar, l'île de Casso, où elle détruisit toutes les troupes débarquées par cet amiral égyptien. La seconde flotte répara, par un succès des plus brillants, l'échec de Psara, et fit payer très-cher aux Turcs l'avantage éphémère qu'ils n'avaient dû qu'à la trahison. Quatre vaisseaux de guerre turcs détruits, et environ soixante chaloupes et transports pris ou coulés à fond, furent le résultat du combat du 7 juillet engagé dans les parages entre Psara, Mitylène et Scio.

Ici la lettre rapporte la dernière défaite de la flotte turque dans les parages de Mitylène (V. n. d'hier) ainsi que les avantages obtenus par les Grecs sur divers points de la Thessalie, et en définitive auprès de Saradéna, où Dervich-pacha avait réuni toutes ses forces qui furent mises dans une déroute complète.

Les munitions et l'artillerie du généralissime de la Porte tombèrent au pouvoir des vainqueurs. Dervich-pacha a repassé le Sperchius avec les débris de son armée.

L'emprunt grec vient d'être définitivement conclu, et toutes les sommes qui étaient arrivées à Zante, payées au gouvernement de la Grèce. C'est encore un avantage considérable, qui ne manquera pas de communiquer une nouvelle force à la nation, et surtout à ses opérations militaires.

Extrait d'une lettre d'Augsbourg, du 2 septembre.

Les autorités de Missolonghi viennent de recevoir de leurs compatriotes des îles Ioniennes, un don volontaire assez considérable. Ce secours est venu fort à propos; il sera uniquement destiné à la solde des troupes qui luttent si courageusement contre les efforts des armées turques.

Malgré les embarras inséparables d'une guerre aussi active que celle que nous soutenons, le gouvernement grec s'occupe avec activité de tout ce qui concerne les diverses branches de

l'administration du pays. L'instruction publique surtout fixe vivement sa sollicitude. On a établi des écoles où le système lancastérien a été introduit. Les jeunes Grecs excellent particulièrement dans la gymnastique; ils montrent aussi beaucoup d'aptitude pour tout ce qui concerne l'art des fortifications, les mathématiques, etc.

Semlin, le 20 août. — Le bruit s'est répandu à Belgrade que le séraskier Dervich-pacha est remplacé par le pacha de Nissa, Gavanos Oglu, frère du commandant des troupes ottomanes dans la Moldavie. On ajoute que Dervich-pacha a été blessé mortellement dans un des derniers combats qui ont eu lieu en Livadie, mais il est plus probable qu'à cause de ses revers, il a subi le sort de son prédécesseur.

ESPAGNE.

Madrid, le 27 août. — Le roi et sa famille habitent toujours la résidence de St.-Ildefonso. On ignore l'époque où L. M. se rendront à Burgos.

— Le roi a confié le commandement militaire de Madrid au maréchal-de-camp Pascal de Linon.

— On a célébré hier, à Madrid, avec beaucoup de pompe et d'éclat, la fête du roi de France. Cette solennité, qu'on peut réellement appeler une fête de famille, a été surtout remarquable par l'enthousiasme qu'ont fait éclater à la fois les Espagnols et les Français.

(Quotidienne.)
— Parmi les mesures adoptées, par suite de ce qui vient de se passer en Andalousie, il faut remarquer l'augmentation des corps de volontaires royalistes. Partout on les organise avec célérité. On fournira à leurs dépenses, et ils vont recevoir l'instruction militaire convenable.

— On prétend que des fuyards de Tarifa ont fait des tentatives contre la ville d'Almeria (royaume de Grenade), et qu'ils y ont également échoué.

— Le journal de Valence porte le règlement suivant, publié par le gouverneur de Carthagène, commandant en second de la province de Murcie, sous la date du 9 courant.

Les machinations des malveillans qui ne se sont point désabusés de l'espoir de voir leurs chimériques idées se réaliser; les fausses nouvelles qu'ils ne cessent de répandre pour alarmer les imprudens; les infâmes desseins des traîtres qui ne cessent de tenter de submerger dans un nouvel abîme de maux et de disgrâce, les honorables et paisibles habitans de cette place, pour le bonheur desquels je n'ai cessé de travailler, m'ont mis dans la dure nécessité de prendre des mesures sévères pour mettre un terme à de si graves excès et assurer la tranquillité publique de cette ville. En conséquence je fais savoir:

1. Que tous les réfugiés, sans distinction de classe ni de personne, qui sont dans cette place depuis le 20 mars 1823, jour où ils furent obligés, par un ordre du roi, de quitter la capitale, sont tenus de sortir de Carthagène dans le délai de 24 heures, qui expirera à midi du lendemain de la date du présent.

2. Toute réunion de plus de quatre personnes, qui ne sera point autorisée par la police, sera réputée suspecte, et les individus qui la composeront seront arrêtés pour être poursuivis comme perturbateurs de la tranquillité publique, et ennemis de la personne sacrée du roi.

3. Toute personne qui sera trouvée dans les rues, après onze heures et demie de la nuit, pendant le présent mois et celui qui doit suivre, sera arrêtée comme suspecte, pour donner les motifs de sa conduite et faire connaître ceux de sa sortie à cette heure. Pour les mois suivans, l'heure désignée sera onze heures du soir. Devront être exceptées les personnes qui iront chercher un médecin ou des remèdes pour un malade.

4. Tout individu qui sera trouvé armé dans son habitation, ou dans la rue, sans autorisation pour cela, outre les peines ordonnées par les édités antérieurs sera puni comme ennemi du gouvernement du roi notre maître.

Donné à Carthagène, le 9 août 1824.

Le commandant-général de Murcie; Signé FRANÇOIS NEBOT.

Barcelonne, le 26 août. — La place de Lérida a été occupée le 21 du courant par un corps de troupes françaises, composé de 1300 hommes, tant infanterie que cavalerie. Les habitans, qui ont vu dans la présence des Français une garantie du maintien de l'ordre, les ont fort bien accueillis, et se sont empressés de les loger dans leurs domiciles. Cependant on a expédié des ordres pour que les troupes occupassent les casernes. Le même jour, le bataillon royaliste qui se trouvait en garnison à Lérida, a quitté la ville et s'est rendu à Balagner.

Une rixe assez violente s'est élevée à Juneda. Quelques difficultés s'étant élevées entre le maire et le commandant du détachement des troupes espagnoles qui en forment la garnison, les débats s'échauffèrent à tel point que se voulant arrêter mutuellement, l'un appela à son secours les soldats, l'autre les paysans qui accoururent, et en vinrent aux mains. Des coups de fusil furent tirés de part et d'autre, et il y eut des deux côtés un nombre à-peu-près égal de blessés.

Vittoria, le 28 août. — Il y a eu dans notre ville des courses de taureaux, et la municipalité, pour fêter nos alliés, les a invités à y assister *gratis*. La même faveur a été accordée à notre milice royaliste. Quelques personnes ont été arrêtées ces derniers jours : on ignore le motif de leur incarcération.

(*Extrait d'une lettre de Cadix, en date du 13 août 1824.*)

..... Valdès écrit de Tarifa, que le 6 il y a eu une rencontre avec les Français, et que ceux-ci ont été battus ; il ajoute que lui et les siens sont contus, pourvus de vivres et de munitions, de 28 pièces de gros calibre et de 6 de campagne ; il avait alors 1200 braves qui ont été renforcés par 250 autres venus de Tango.

Le 9 de ce mois, un bataillon du 34^e régiment ayant voulu s'emparer de la porte dite de Xérès, il s'en suivit une affaire générale à laquelle l'escadre française prit part, malgré la force des courans. Les compagnies de grenadiers et de voltigeurs du 34^e ont été anéanties devant la porte, de Xérès ; une corvette s'est dirigée vers Algésiras, pour se mettre en état de tenir la mer.

Environ 30 blessés français sont arrivés à Cadix, il y en a un plus grand nombre à Chiclana et à l'île de Léon. A *Huerte de Veja* il y en a 80 qui ne peuvent être transportés à cause de la gravité de leurs blessures.

Le colonel Fonfreds, du régiment Espana, a débarqué le 11 à *Lepo*, avec 600 hommes ; il a reçu aussitôt 120 chevaux qui lui étaient destinés. *Calatrava* écrit de Lisbonne qu'il a réuni dans cette capitale 2,500 Espagnols. — On parle aujourd'hui d'une seconde expédition sortie de Gibraltar, qui a débarqué des troupes à Alicante, Malaga, Carthagène et en Catalogne.

Une lettre de Cadix, du 20 de ce mois (août), en confirmant l'évacuation de Tarifa par les insurgés, dit qu'ils se sont retirés dans l'île ; que cent des leurs se sont vaillamment défendus, mais qu'ils ont eu 24 hommes prisonniers, qui vont être livrés à O'donnel ; on ne croit pas qu'il les fasse fusiller, attendu que les insurgés pourraient user de représailles envers une vingtaine de Français qu'ils ont en leur pouvoir.

(*Correspondance particulière du Constitutionnel.*)

Le roi vient d'annuler le plan de finances qui devait commencer à être mis en vigueur le 1^{er} de ce mois, relativement à la ferme de la morue, impôt productif, mais très-impopulaire ; à l'augmentation des droits sur le tabac et autres produits. Il a également annulé la nouvelle forme qu'on avait donnée à l'administration des revenus publics affectés à l'extinction de la dette nationale, qui devait être administrée par la direction générale des douanes. Enfin tous les projets de finances qui avaient reçu sa sanction depuis la nomination de M. Ballesteros, ont été renversés. On assure aussi qu'il doit y avoir un changement complet de ministres ; que M. Ballesteros a déjà donné sa démission, et que M. Erio, ancien ministre, serait appelé au ministère des finances.

On assure que les Français chargés de l'assaut de Tarifa ont déployé la plus grande valeur. Ils ont monté, dit-on, jusqu'à quatre fois à l'assaut ; les insurgés, avant de quitter la place, ont à peine eu le tems d'embarquer avec eux leurs provisions de bouche, les canons de la place et les blessés.

Une expédition sortie de Gibraltar est débarquée ces jours derniers à Alméria, près de Grenade ; mais elle a été obligée de regagner promptement la mer. C'est ce qu'annonce la proclamation du général Campana, capitaine-général de Grenade.

— On nous mande de St.-Ildefonse, que S. M. n'est pas entièrement rétablie de son indisposition, et que l'enfant don François de Paul avait une fluxion qui lui avait causé de vives inquiétudes, mais qu'il se trouvait dans un état satisfaisant. L'expérience ayant démontré depuis plusieurs années que la température qui règne dans cette résidence royale, est préjudiciable à la santé du roi, les médecins viennent de conseiller à S. M. de s'en éloigner le plutôt possible ; en conséquence des ordres ont été donnés pour que le 7 tous les préparatifs du départ fussent terminés. On ne sait pas encore positivement si le roi reviendra ici ou s'il se rendra à l'Escurial.

L'ordre, qui défend à toute personne de se rendre à St.-Ildefonse, à moins d'y être autorisé par S. M., est observé avec la plus grande rigueur : on ne voit sur la route de cette résidence que quelques voitures d'employés dans la maison du roi et des ministres qui, un jour par semaine, vont travailler avec S. M., et reviennent à Madrid le lendemain.

ANGLETERRE.

Londres, le 3 septembre. — *The Courier* publie une lettre récente de Cadix, dans laquelle on accuse les négocians de chercher à exciter des troubles dans le midi de l'Espagne, et d'avoir recours à des menaces de toute espèce, afin d'empêcher l'Espagne de faire partir une expédition pour l'Amérique méridionale. Ces projets, quels qu'ils soient, n'échappent point à la vigilance des autorités espagnoles et françaises.

— Les nouvelles relatives au Pérou sont encore loin d'être éclaircies. On écrit de la Jamaïque que l'amiral indépendant Guise a fait une tentative contre la forteresse de Callao, mais que le feu du fort l'a contraint d'abandonner son vaisseau la *Vengaza* et un autre bâtiment. On porte à 10,000 hommes (ce qui est peut-être exagéré) les forces d'Olaneta, qui se sont rangées sous l'étendard des indépendans.

— Les nouvelles du Pérou, si elles étaient vraies, pourraient avoir beaucoup d'influence sur les opérations futures de Bolivar. Le *Jamaïca advertiser* du 19 mai donne un extrait d'une gazette extraordinaire venue de Panama, qui parle de la réunion d'Olaneta aux forces du soi-disant libérateur. L'éditeur du *Jamaïca advertiser* rapporte des lettres adressées à quelques royalistes de la cité de Kingston contredisant complètement cette nouvelle, et il y a leurs ici un grand nombre de personnes qui, connaissant parfaitement le caractère du général Olaneta, élèvent des doutes à ce sujet. (*)

ALLEMAGNE.

Mayence, le 26 août. — Une personne arrêtée fut amenée ici, il n'y a pas long-tems, d'Aix-la-Chapelle, et renfermée dans la citadelle ; on la traita d'ailleurs avec beaucoup de égards. Un bruit prétend que c'est le lieutenant-général Tilli, jadis au service italien, et compromis dans la conspiration des carbonari. Le 11 août on le transporta à Vienne sous bonne escorte.

Des bords du Mein, le 1^{er} septembre. — Le commissaire hessois, près la commission d'enquête de Mayence, est arrivé le 19 de ce mois à Darmstadt, où il est descendu chez le ministre président de Grollman. Le lendemain, le conseil des ministres a été convoqué, à l'issue duquel le procureur près la cour de justice, M. Hoffau, a été mis en arrestation pour avoir assisté, à ce qu'on prétend, à une assemblée de révolutionnaires à Erfurt. M. Wilkins, fils d'un de nos plus célèbres jurisconsultes, se trouve détenu depuis 4 mois, parvenu de menées démagogiques. Sa mise en liberté paraît encore éloignée ; son affaire doit se trouver en rapport avec celle d'un certain Hoferman, qui a exercé ici les fonctions d'instituteur, et qui sur la demande du gouvernement prussien a été conduit à Berlin.

Francfort, le 3 septembre. — Les plaintes des catholiques qui par les derniers traités de paix et autres arrangements territoriaux ont passé sous la domination du grand-duc de Weimar, commencent à faire sensation dans toute l'Allemagne. L'on vient de publier un écrit qui renferme d'une part la loi portée par le grand-duc sur les rapports de l'église et des écoles catholiques, en date du huit octobre mil huit cent vingt-trois, et de l'autre la représentation faite par le vicariat épiscopal de Fulde, sous l'administration duquel les catholiques de Weimar se trouvent en matières religieuses. En vertu de cette loi, émanée du pouvoir temporel d'un prince protestant, toutes les nouvelles ordonnances épiscopales, tous les décrets des synodes et des conciles, ainsi que toutes les bulles, tous les brefs et autres résolutions du Saint-Siège, adressés soit à l'église catholique en général, soit à une institution ecclésiastique, à une paroisse ou à un simple habitant catholique du grand-duché, quelque en soit l'objet sans aucune distinction, ne pourront être ni publiés ni mis en vigueur avant d'avoir été préalablement soumis à l'approbation de l'autorité publique. Quiconque dans le grand-duché contrevient à cette ordonnance, ou participe à une telle contrevention, sera recherché et sévèrement puni. Le même assentiment formel de l'état est nécessaire pour toutes les ordonnances antérieures du Saint-Siège, (par conséquent, pour tout le droit canonique), du moment qu'on veut les faire valoir. Tandis qu'en toute autre matière les tribunaux sont à peu près indépendans, l'abus est toujours supposé de la part des tribunaux religieux ; il y a donc appel à l'autorité du souverain contre toutes les dispositions de l'autorité spirituelle, spécialement lorsqu'elles prononcent des amendes ou des pénitences pour cause d'infraction aux lois ecclésiastiques. Le gouvernement temporel et protestant détermine les fêtes que les catholiques pourront ou ne pourront pas célébrer, et il en établit à son gré de nouvelles, et la liturgie sera prescrite par l'autorité épiscopale, sans l'approbation du souverain.

Le clergé catholique devra lire dans les églises les prières dont on lui adressera les formulaires ; il nommera les recteurs des écoles primaires, et en donnera simplement conseil au évêque. Quand celui-ci voudra visiter en personne les églises et les paroisses catholiques du grand-duché, il faut qu'il en donne avant tout avis au gouvernement, qui décidera s'il convient d'adjoindre un commissaire temporel à cette visitation.

Le secret de la confession n'est pas réputé plus obligatoire que le devoir de tout citoyen de détourner dommage et préjudice de l'état et des individus, ou de prévenir les suites fâcheuses d'un crime commis.

Que si l'évêque prononce contre un ecclésiastique des arrêts de quatre semaines, la suspension de son emploi, la destitution, ou toute autre peine qui a des effets civils, son jugement ne pourra être notifié ni exécuté sans l'approbation du souverain.

Des catholiques et des protestans pourront se marier ensemble, mais ils ne sont pas libres de convenir entre eux dans quelle religion leurs enfans seront élevés ; l'autorité civile ordonne les séparations des époux ; et permet aux catholiques séparés de contracter un autre mariage, etc.

Le vicariat épiscopal a fait au sujet de cette loi des présentations. La régence de Weimar, répondit au vicariat : « Que l'Eglise catholique a des droits égaux à la protection

(*) Le *Morning-Chronicle* ne croit pas, comme nous l'avons dit, que les dernières nouvelles d'Amérique, rapportées par le *Courier*, contiennent rien d'authentique ne les contredit.

de l'état, comme l'église protestante fraternellement unie avec elle; qu'on lui assure la jouissance des mêmes droits et des mêmes prérogatives.

FRANCE.

Paris, le 6 septembre. — Le prince Victor de Metternich, fils de S. A. le prince de Metternich, premier ministre de S. M. l'empereur d'Autriche, venant du Joannisberg, vient d'arriver à Paris, où il est descendu à l'hôtel des princes, rue de Richelieu.

— Le comte de Villèle, président du conseil des ministres, s'est rendu aujourd'hui à une heure et demie aux Tuileries pour travailler avec le roi.

— Des congés absolus viennent d'être délivrés à des soldats qui ne seront pas remplacés peut-être au mois de mars prochain. Des semestres ont également été accordés au moins au tiers des officiers dans chaque régiment.

— Plusieurs journaux ont entretenu leurs lecteurs, depuis quelque tems, du bruit d'un prétendu départ de l'infant d'Espagne, don Francisco, pour le Mexique. Nous nous contentons aujourd'hui d'assurer que ce bruit n'a aucun fondement, sauf à entrer plus tard, s'il y a lieu, dans des explications détaillées sur l'intention présumable des auteurs de cette fausse nouvelle.

— Les courses de chevaux, pour le prix royal de 6,000 fr., ont eu lieu, au Champ-de-Mars, aujourd'hui à deux heures, et ont fini à quatre heures un quart. Chaque course était deux fois le tour du Champ de-Mars (2052 toises.)

La première épreuve se composait de neuf chevaux : le *Young-Snail*, âgé de 4 ans; la *Colibri*, âgée de 5 ans; le *Tornton*, âgé de 4 ans; la *Tulipe*, âgée de 5 ans; la *Guêpe*, âgée de 6 ans; le *Troublon*, âgé de 4 ans; la *Pénélope*, âgée de 4 ans; la *Volage*, âgée de 5 ans; la *Trompeuse*, âgée de 7 ans. La *Tulipe* a mis 5 minutes 22 secondes 3 cinquièmes; le *Troublon*, 5 minutes 20 secondes 4 cinquièmes, et la *Pénélope* 5 minutes 18 secondes 4 cinquièmes.

La seconde épreuve était de six chevaux. Le *Troublon*, appartenant à M. Souhey, a mis 5 minutes 23 secondes, et la *Pénélope*, appartenant à M. le duc de Guiche, 5 minutes 13 secondes; cette dernière a gagné le prix.

— Il vient de se former dans le département des Bouches-du-Rhône une entreprise assez importante. Quatre professeurs français, gradués dans les facultés des lettres, des sciences et de droit, se proposent d'aller fonder dans les Antilles un établissement d'instruction publique. On assure même que le gouvernement, à qui communication a dû en être adressée, en favorise l'exécution.

— L'*Etoile brésilienne* contient les nouvelles suivantes de Rio-Janeiro, le 18 juin :

On a fait des préparatifs sur la grande plage pour réunir toutes les troupes de la capitale; elles vont exécuter, sous les ordres de l'empereur, de grandes évolutions militaires, et s'exerceront pendant plusieurs jours à la petite guerre. On a élevé sur le bord de la mer d'immenses tentes, sous lesquelles sont dressées des tables qui pourront recevoir au moins 800 convives.

Mercrèdi dernier, notre infatigable empereur a visité tous les forts de la barre et de l'intérieur de la baie; ils sont en général en très-bon état; celui de Santa-Cruz surtout est formidable.

Le procès intenté au chanoine Jean-Baptiste de Campos, ex-membre du gouvernement de Para, et à beaucoup d'autres citoyens notables de la même province étant terminé à l'avantage des accusés, nous prions Dieu que les chambres prochaines s'occupent d'améliorer la forme de notre procédure criminelle, afin qu'un accusé ne se voie plus contraint de rester neuf mois en prison, et un an hors de son pays natal, pour apprendre en définitive qu'il a été illégalement arrêté.

— Des lettres particulières arrivées en même tems que les journaux du Brésil, mandent que Fernambuco est toujours en état de guerre contre le gouvernement impérial. Carvalho continue de dominer dans cette ville. Le blocus par mer a été levé. Le gouvernement brésilien paraît avoir renoncé à employer la force pour ramener les habitans de Fernambuco à l'obéissance; il pense qu'en les laissant quelque tems livrés à eux-mêmes, il lui deviendra facile de rétablir son autorité dans cette ville.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 8 septembre. — LL. AA. RR. et I. Mgr. le prince et Madame la princesse d'Orange sont partis ce matin à 8 heures, avec une suite de huit voitures pour Saint-Pétersbourg où elles comptent arriver vers le 18 octobre. La jeune princesse Sophie et les trois jeunes princes sont restés en cette résidence avec le baron de Constant-Villars, aide-de-camp de S. A. R. et gouverneur des princes.

— Deux particuliers, en se promenant hier au bois de Linthoud près de Bruxelles, ont trouvé un homme pendu à un arbre. Ils en ont aussitôt donné avis à l'autorité.

LIÈGE, LE 9 SEPTEMBRE.

S. M., par arrêté du 11 août dernier, a décidé que les hommes congédiés avec des billets de renvoi, en vertu des dispositions du code pénal militaire pour l'armée de terre, ne peuvent pas être admis au service, quand même ils y seraient appelés par la loi sur la milice nationale, attendu qu'ils doivent être considérés comme indignes de satisfaire aux obligations imposées à tous les habitans par l'article 203 de la loi fondamentale, tant qu'ils n'auront pas été réhabilités.

— S. M., par arrêté du 30 juillet dernier, a statué que la prestation de serment des experts nommés par les contribuables en vertu de l'article 79 de la loi sur la contribution personnelle du 28 juin 1822, doit être assujétie au droit du timbre et d'enregistrement.

— S. A. R. le prince d'Orange est arrivé ici hier au soir; il est descendu à l'hôtel du *Pavillon anglais*. Il est reparti ce matin à huit heures, et arrivera aujourd'hui à Cologne.

Extrait du Smyrnéen.

Alexandrie, le 4 juillet. — La peste a cessé au Caire. Quelques accidens affligent encore par fois notre ville, mais nous espérons être bientôt débarrassés de ce terrible fléau. Alexandrie présente l'aspect d'une ville de guerre; nous sommes encombrés de matelots et de soldats qui ne respirent que le carnage et la gloire (*). La discipline la plus sévère règne parmi les troupes égyptiennes. Le vainqueur des Wéhabites, Ibrahim-pacha, fils de notre vice-roi, est le généralissime de cette belle expédition. Il joint à beaucoup de sagesse et de fermeté dans le caractère, une défiance de lui-même qui lui fait recevoir avec plaisir les conseils qu'on lui donne. Comme son père, il aime beaucoup les Européens. Ibrahim-Pacha sera accompagné de 16,000 hommes d'infanterie, 4,000 de cavalerie et 5,000 Albanais; 200 transports sont destinés à recevoir les provisions nécessaires à l'armée, un parc d'artillerie et les chevaux. Le rendez-vous est à Macri, en Caramanie. Une foule d'officiers européens, et surtout nombre de Philhellènes qui, dégoûtés du service des Grecs, s'étaient retirés en Egypte, accompagnent le généralissime. A tous ces préparatifs, le vice-roi joint une caisse militaire très-riche, afin qu'Ibrahim-pacha puisse se procurer tout ce qu'il jugera convenable. Méhémet Ali-pacha, au moindre revers, est prêt à faire une levée de 50,000 hommes pour les expédier en Morée. Le bruit court que c'est sur Hydra que se dirigera d'abord cette expédition, qui partira, dit-on, vers le 15 de ce mois.

Athènes, le 5 juillet. — Un détachement commandé par le bey de Caristo, s'est rendu à Oropos, avec l'intention, à ce qu'il paraît, d'y former un camp, pour de-là envahir l'Attique. L'armée grecque qui se trouve dans cette contrée, a de suite prévenu le commandant d'Athènes, afin de prendre des mesures pour éloigner l'ennemi. Le général Jean Goura a été aussitôt expédié pour aller au secours des grecs. Cependant, 1,000 turcs se sont approchés jusqu'à 4 lieues d'Athènes; mais ce corps a été dissipé par le capitaine Scoura.

Magnésie, le 5 juillet. — Nos bazars sont fermés; on ne voit aucun habitant dans les rues. Les troupes de passage ont commis beaucoup de désordres; l'autorité elle-même a tremblé.

Il se fait tous les jours des phrases superbes en Angleterre contre la traite des noirs, mais on y pratique publiquement des créatures blanches et chrétiennes, entièrement assimilées par des lois barbares aux bêtes de somme. Le samedi, 28 août, le crieur public de Carlisle avertit les amateurs que, le soir même, une dame (*A Lady*) serait amenée sur le marché pour y être vendue au plus offrant et dernier enchérisseur. En effet, à l'heure dite, parut un certain M. Armstrong, autrement dit *Amen*, parce qu'il a été autrefois marguillier de St-Cuthbert. Il est présentement huissier-pri-seur. Il s'avança vers la croix plantée sur le marché, et il annonça que la dame qu'il était chargé de vendre, allait être amenée la corde au cou, selon la coutume. Fort heureusement pour cette infortunée, il se trouva dans la foule quelques jeunes gens honnêtes, qui s'élevèrent avec force contre un acte de barbarie aussi révoltant. Leurs discours échauffèrent le peuple, et bientôt l'huissier priseur fut contraint de déguerpir, de peur d'être jeté à l'eau. (*Etoile.*)

— On annonce pour cette semaine, à Paris, la première représentation de la *Donna del Lago*, opéra de Rossini, monté sous les yeux du maître.

On répète, au théâtre Feydeau, les *Deux Mousquetaires*, opéra en un acte, musique de Bertou.

— En 1782, Joseph II arriva à Bruxelles et descendit au palais. En traversant la Belgique, l'empereur exprimait à chaque pas son admiration : *Quel beau pays ! disait-il ; quelle riche culture ! c'est le jardin de mes états.* Joseph s'était refusé à y établir la conscription militaire, comme dans les provinces héréditaires de la monarchie autrichienne, parce que les Belges, écrivait-il, étant agriculteurs et commerçans, le recrutement doit être volontaire chez eux.

— Nous avons déjà parlé d'un pont suspendu à des chaînes en fer, construit dans les jardins de M. de Vilain XIII à Bassele, sous la direction de M. Visquin, ingénieur en chef du *water-staet*; nous apprenons que, deux mois auparavant cet ingénieur en avait fait exécuter un du même genre à l'entrée du château de M. d'Hoogvorst à Limal (Brabant méridional); celui-ci a 40 aunes (mètres) de longueur, et est suspendu de cordes en fil d'archal de 2 pouces des Pays-Bas (centim.) de diamètre. Il peut supporter le poids de 18,000 liv. (kilo.)

Parmi les curiosités qu'offre, cette année, la foire de Saint-Lazare, à Marseille, il faut distinguer le géant Martin Ruboga : sa taille est de 7 pieds 2 pouces, sa poitrine, ses mains, ses cuisses, sont proportionnées à sa haute stature, et tout contribue à en faire un homme extraordinaire. En le voyant on reconnaît qu'il doit être doué d'une force prodigieuse; ce qu'il exécute sous les yeux des spectateurs ne saurait plus trouver d'inédules que ceux qui n'en ont pas été témoins. Les choses les plus surprenantes semblent être pour lui simples et faciles : ainsi d'un seul coup de poing et

(*) Le Smyrnéen est écrit, pour ainsi dire, sous la dictée des chefs de cette belle expédition contre les Grecs, de ces guerriers qui ne respirent que la gloire et le carnage, il est fâcheux pour l'écrivain oriental que son brillant tableau soit rembruni par les nouvelles venues de Corfou le 30 juillet. (V. notre num. d'hier.)

à main nue, il met en morceaux un pavé de marbre, et deux doigts lui suffissent pour relever et tenir en équilibre une canne dont la pomme pèse plusieurs livres. Martin Ruboga, né en Italie, est un descendant du fameux Gigli, à qui M. de Buffon a daigné consacrer un article aussi intéressant que curieux dans son histoire naturelle.

DU MEXIQUE.

On sait que le Mexique, ou la nouvelle Espagne, se trouve située entre le golfe de Panama et le tropique du cancer. La largeur de ce pays est fort inégale; sa longueur est d'environ quatre cents lieues; séparé du reste de l'Amérique septentrionale par le Nouveau-Mexique, il communique avec l'Amérique du Sud par l'étroit espace où les deux continents se touchent; le golfe du Mexique, la mer des Antilles et l'Océan boréal l'environnent de presque tous les autres côtés.

On évalue la population mexicaine à près de sept millions d'âmes. Cette population est composée d'Espagnols, de créoles et d'indigènes, descendans des Mexicains qui échappèrent aux massacres de la conquête. Depuis cette époque jusqu'à la révolution, c'est-à-dire depuis 1815 jusqu'à 1820, les Mexicains ont été maintenus dans un état de dépendance peu différent de la condition des nègres esclaves. Toutes leurs idées, toutes leurs habitudes se rapportent à la servitude et au despotisme.

Les Mexicains ont toujours été et sont encore partagés en tribus. Des antipathies assez fortes séparent ces tribus, mais le souvenir des cruautés de leurs conquérans a laissé, dans toutes, des traces profondes; une haine commune les réunit contre les Espagnols.

Les créoles tiennent, après les Espagnols, le premier rang au Mexique; mais tous les emplois honorifiques, toutes les places lucratives étaient donnés aux agens qui venaient d'Europe. Cette préférence faisait naître beaucoup de jalousies et d'animosités. Cependant à l'époque de l'élévation de Joseph sur le trône d'Espagne, les créoles mexicains restèrent fidèles à Ferdinand VII.

Quoique l'éducation soit si bornée au Mexique qu'à peine on y trouve un petit nombre d'individus sachant lire et écrire, on a vu, de tems à autre, des hommes instruits descendre des montagnes, sortir des forêts où la sollicitude et l'obscurité avaient protégé leurs études. Augustin Iturbide fut de ce nombre.

NÉCROLOGIE.

M. Lacreteille aîné, membre de l'académie française, auteur d'un grand nombre d'ouvrages trop connus pour que nous les rappellions ici, a quitté la vie, le dimanche 5 septembre, à deux heures du matin. Jamais une plus noble candeur, jamais une plus haute et plus simple élévation de caractère n'avait honoré la profession d'homme de lettres; son beau talent fut toujours dévoué à l'utilité publique. Ses amis conservent de cet homme rare, un tendre et douloureux souvenir; la postérité juste, distinguera son nom parmi toutes les célébrités vénales, au milieu desquelles il s'élevait comme un monument, comme une leçon éloquente de vertu, de bonté, de loyauté.

CHARADE.

On dit qu'un juif fameux, fort comme mon entier,
Une nuit, sur son dos, emporta mon premier,
Qui fut pour lui mon second très-léger.

Le mot de la dernière charade est *Détour*.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestres et échevins informent qu'ils procéderont à la salle de leurs séances à l'hôtel-de-ville, mercredi prochain, 15 septembre courant, à onze heures du matin, à l'adjudication au rabais, sur la mise à prix de 6188 florins, de la construction de deux bâtimens pour servir de chapelle et logement d'un gardien, au grand cimetière de Robermont, ainsi que pour la construction et réparations des murs d'enceinte.

Le cahier des charges et le plan sont déposés au secrétariat de la régence, ainsi qu'au bureau des travaux publics, ils sont à voir tous les jours de 9 heures du matin à midi.

A l'hôtel-de-ville le 8 septembre 1824.

Le bourgmestre, Chev. DE MELOTTE D'ENVOZ.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 8 septembre.

Naissances : 1 garçon, 1 fille.

Décès : 1 homme, savoir :

Henri-Joseph Vallée, âgé de 25 ans 10 mois, journalier, rue Grande-Bèche, époux de Marie-Barbe-Josephine Fetu.

Mariages 2; savoir : *Entre*

Jean-Gabriel Dambleve, tisserand, rue Beaugard, et Elisabeth Kéysbergh, fileuse.

Henri-Laurent Libotte, armurier, rue Fond-des-Tawes, et Catherine Pâque, marchande, faub. Ste-Walburge.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le 23 septembre 1824, à deux heures de l'après-midi, le syndic de la faillite de Jeanne-Marguerite Hardy, veuve de Philippe-Joseph Listray, fabricante de draps en la commune de Battice, fera procéder pardevant M. le juge-de-paix du canton de Herve, au local ordinaire de ses séances, en la maison de M. le greffier Georges, sise à Herve, n. 432, et par

le ministère de maître HALLEUX, notaire, à la vente aux enchères d'un capital de neuf cents francs, faisant quatre cent vingt-cinq florins vingt-cinq cents monnaie du royaume, restant de la part qui appartenait à la veuve Listray, en qualité de cessionnaire d'Anne-Joseph Listray, et François-Joseph Antoine, son mari, dans le résidu du prix de la vente faite d'une maison enseignée le *grand pigeon*, portant le n. 77 lit. B, sise sur la place de la ville d'Aix-la-Chapelle, au profit du sieur Théodore Barts, marchand, domicilié en ladite ville d'Aix-la-Chapelle; plus, de tout tels droits qui pouvaient compéter à ladite Jeanne-Marguerite Hardy, en sa qualité de veuve dudit Philippe-Joseph Listray, dans un pareil capital de neuf cent francs, restant de la part qui appartenait à son feu mari, dans le résidu dudit prix.

On peut voir le cahier des charges chez ledit maître HALLEUX, notaire à Battice, et chez maître EMONTS, avoué licencié, rue Souverain-Pont, à Liège.

(43) Maison à vendre propre à différens genres de commerce, située à Liège, quai du Pont-des-Arches, ayant vue sur la Meuse, avec porte cochère, cour, écurie, lavoir, caves et une vaste remise, pouvant servir de magasin; cette maison, dont l'intérieur est dans le goût moderne, a plusieurs salons décorés de glaces. Elle se trouve dans le meilleur état et réunit beaucoup de commodités. Tous les foyers sont en marbre de bon goût, avec de belles glaces. On offre des facilités à l'acquéreur.

S'adresser à Me. Boulanger, notaire, à Liège.

(39) Une bonne cuisinière cherche à se placer à la journée. S'adresser num. 820, place St-Jean-en-Ile.

(46) Messieurs les étrangers et voyageurs sont priés de ne point ajouter foi aux faux avis qui pourraient leur être donnés par des gens mal-intentionnés contre l'hôtel d'Angleterre, à Bruxelles. Cet hôtel est toujours fréquenté par les étrangers les plus distingués, et ce n'est que l'envie qui cherche à détruire la réputation qui lui est acquise depuis tant d'années. Les soins, les attentions, les prévenances et les prix modérés qu'on y trouve excitant la jalousie de certains établissemens, il n'est pas étonnant qu'on ait cherché à nuire aux intérêts et au crédit du maître de l'hôtel d'Angleterre de Bruxelles, mais le mal qu'on pourra dire de sa maison sera une recommandation involontaire de ses envieux.

Bruxelles, le 3 septembre 1824.

(48) JANIN, tenant l'hôtel des Grands-Bains à Chaudfontaine, a l'honneur de prévenir le public que dimanche 12 du courant, jour de la fête à Chaudfontaine, il donnera bal au susdit hôtel. Le prix d'entrée est d'un franc par chaque cavalier. On y trouvera une table d'hôte bien servie, à une heure et demie; table particulière, vins, liqueurs et rafraîchissemens de toute espèce.

(3) Très-belle vente de bois sciés de toute qualité, le 9 septembre 1824, à 2 heures de relevée, chez Mr. FLOKA, sur Avroy, consistant en vèrès, thérâses, posselets, fougères, barreaux, demi-fougères, madriers, planches de sapin, bois blanc, frêne, chêne, etc., etc. argent comptant, et sous la direction du soussigné. C. J. DELBOUILLE, notaire à Allennes.

(18) A vendre une maison située à Sclayen, mi-route de Moy à Namur, composée, au rez-de-chaussée, d'une pièce et une cuisine; à l'étage, de 4 chambres et grenier au dessus, ayant une vue très-agréable sur la chaussée, la Meuse et les villages voisins, écurie, four et fournil, et une cour d'où l'on monte à 3 jardins en amphithéâtre, au prix qu'on peut convenir maître en l'étude du notaire PAQUE, à Liège.

(25) Chambre garnie à louer, rue Fond-St-Servais, n. 84.

MAISON ET PRAIRIES A VENDRE.

(9) Mercredi 15 septembre 1824, à deux heures de relevée, chez le sieur Defraiteur-Heilgers et en son domicile au dessus du village de Battice, le soussigné notaire procédera à sa requête à la vente publique et aux enchères d'une belle et spacieuse maison, bâtie à la moderne, couverte en ardoises, consistant en quatre pièces au rez-de-chaussée, trois au premier, beaux greniers, belles caves, etc., avec trois pièces de prairies y annexés d'environ 1 1/2 h. m. Le tout sis au dessus de Battice sur le pavé d'Aix-la-Chapelle.

On accordera toutes facilités à l'acquéreur qui pourra en jouir de suite.

HALLEUX, notaire.

(30) Vendredi 17 septembre, à dix heures du matin, les représentans Busin, feront réexposer en vente publique devant M. le juge-de-paix du canton de Verviers, par le ministère du notaire Lys, à Verviers, en son étude, une petite ferme, située à la basse Raffay, commune d'Olné, consistant en une maison, bâtimens ruraux, jardin et cinq prairies, mesurant le tout trois bonniers métriques, tenue à bail par Corné Boulanger, sur la mise à prix de 1498 florins 88 cents, prix offert d'après la surenchère.

Ces biens sont libres de charges; toute personne solvable sera de nouveau admise à enchérir.